
Cahier des charges pour animer
les ateliers territoriaux Réforme SAD Adédom

**Accompagnement des structures
dans la réforme Service autonomie à domicile**

Programme de modernisation CNSA – FAIRE 2023-2026

19 février 2024

Avec le soutien de la



Contenu du cahier des charges

Le contact désigné pour le suivi de l'appel d'offres est :
Isabelle Herry, Responsable du Service Activité du domicile
i.herry@adedom.fr – 01 40 84 68 80
Lætitia Verdier, Secrétaire générale
PgmeCNSA.faire@adedom.fr – 01 40 84 68 61

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

I. CONTEXTE

A. La fédération Adédom

Adédom résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Adédom Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédom peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédom exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédôm, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA - FAIRE consiste à animer les ateliers territoriaux Adédôm sur la réforme Service autonomie à domicile.

II. Animer les ateliers territoriaux sur la réforme SAD

Dans le cadre de l'accompagnement de son réseau à la mise en œuvre de la réforme SAD, la fédération Adédôm organise dans la majorité des régions une journée de travail pour ses adhérents concernés par la réforme. En effet, à ce stade, les structures sont en questionnement sur leur choix d'évolution et leurs éventuelles transformations.

Tous les adhérents n'ont pas le même niveau d'information sur la réforme et les mêmes projets. Pour autant, la fédération fait le pari de la synergie en réunion collective et de l'assise territoriale, cette réforme étant très « territoire dépendant ».

A. Objectifs visés de l'appel d'offres

Votre intervention au sein de ateliers territoriaux, en lien avec le membre de l'équipe fédérale présent, doit permettre de :

- ✓ Favoriser les rencontres, la connaissance de l'écosystème des Services autonomie
- ✓ Accompagner collectivement à la réflexion et la prise de décisions sur le modèle que les structures souhaitent adopter
- ✓ Accompagner au changement de culture en favorisant la diffusion de bonnes pratiques et en capitalisant sur les retours d'expériences (notamment celles des SPASAD)
- ✓ Accompagner à la transformation en service autonomie « aide »

B. Le contenu de la mission

Les ateliers territoriaux se déroulent sur une journée dans 9 régions (voir calendrier ci-dessous). Ils sont co-animés avec un membre de l'équipe fédérale. Les participants sont des adhérents de la région concernée, majoritairement des Saad PA/PH (groupe de 20 à 30 personnes).

Le contenu et l'animation sera à définir avec la fédération. Il est attendu du consultant un apport de fond sur la connaissance des enjeux de la réforme, des dispositifs juridiques (maîtrise du cahier des charges, du régime des autorisations, des options de rapprochement (avantages et inconvénients). En complément, il sera force de proposition pour l'animation de la journée.

Le calendrier arrêté des ateliers territoriaux :

- ✓ HDF11/04/2024
- ✓ CVL 16/04/2024
- ✓ NORMANDIE 18/04/2024
- ✓ BRETAGNE PDL 18-19/04/2024
- ✓ GRAND EST 23/04/2024
- ✓ NOUVELLE AQUITAINE 25/04/2024
- ✓ OCCITANIE 30/04/2024
- ✓ IDF-BFC - PACA 16/05/2024
- ✓ AURA 23/05/2024

C. Les livrables

Les livrables attendus sont les suivants :

- Diaporama d'animation de la journée
- Supports méthodologiques visant l'appropriation de la réforme

D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Appel d'offres	19 février 2024
Clôture de l'offre	01 mars 2024
Audition des prestataires et choix définitif	6 mars 2024 après midi (visio)
Suite à l'audition, transmission par écrit des modifications apportées à l'offre	08 mars 2024
Réunion de lancement	12 mars 2024 (16 h visio)

L'action sera pilotée par **Isabelle Herry et Lætitia Verdier** pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement. Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La compréhension de la problématique
- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des sujets de la réforme SAD
- La qualité de la méthodologie proposée
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain dans un calendrier contraint
- Le rapport qualité/prix

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **6 mars 2024 après midi**.

IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance de la réforme SAD, ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués. Le tarif journalier ne pourra dépasser **1300 € TTC/jour**.

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi par courriel ou envoi par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard le 01 mars 2024 20h. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.